



**LISTES DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022**

FINANCES

En préambule, M. L. GOMEZ informe les membres du conseil municipal qu'à la demande de la Préfecture, la délibération n°1 du 17 novembre 2022 concernant la clôture du budget annexe n°22005 « lotissement les Maugarderies II » a été rectifié en précisant le solde excédentaire cumulé de fonctionnement pour 2021 de 26 075,55 € et en indiquant la date de clôture du budget annexe au 1^{er} janvier 2022.

1. Vote du budget primitif 2022 - budget annexe n° 22006 « terrains Saint Gilles » et clôture de ce budget.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Décision modificative n°3 – Budget principal 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Décision modificative n°4 – Budget principal 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Amortissements des subventions versées au 1^{er} janvier 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. Fixation des tarifs de location des salles communales à compter du 1^{er} janvier 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. Accueil périscolaire et restauration scolaire : fixation des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. Fixation des tarifs de la médiathèque « Malala » à compter du 1^{er} janvier 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

VOIRIE

8. Travaux d'effacement des réseaux, rue de la Mairie : participation financière de la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

INTERCOMMUNALITE

9. Adoption du Pacte financier et fiscal d'Angers Loire Métropole.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

RESSOURCES HUMAINES

10. Adhésion au contrat d'assurance groupe « risques statutaires »

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES

Arrêtés pris en vertu des articles L. 2122-21 et L. 2122-22 du C.G.C.T.

